

Bernard de Menthon : (fondateur des hospices du St-Bernard) : [11ème partie]

Autor(en): **F.N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 51

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

garder le secret. Ces visites furent observées et augmentèrent les soupçons.

Les conjurés établirent une commission chargée de faire les enquêtes nécessaires ; mais le soldat s'en tenant toujours au second aveu, elle n'aurait pu être éclaircie sur le fait, si elle n'eut employé une ruse. On l'avait menacé de le jeter à la mer s'il ne voulait pas avouer.

Un soir trois juges descendirent dans sa prison, accompagnés d'un tailleur, celui-ci d'un air triste et abattu, prend la mesure de la hauteur et de la circonférence du corps du prisonnier et se retire ainsi que les juges. Après avoir laissé pendant deux heures ce prisonnier livré à ses réflexions, les juges entrent de nouveau dans la prison, le sac est mis sur le plancher, un officier apporte une énorme gueuse en fer que l'on place au fond du sac ; puis, à la lueur d'une faible lumière, on lit à l'accusé la sentence prononcée contre lui, par laquelle on le condamnait à être enfermé dans un sac et jeté à la mer. L'accusé fond en larmes, se jette aux pieds de ses juges et promet de dire la vérité, si on veut lui sauver la vie ; on reçoit sa déposition, par laquelle il déclare que c'est le major Dumolard qui lui a remis la lettre, et lui a ordonné de la porter secrètement au sergent espagnol ; on écrit sa déposition et on lui promet de lui rendre sa liberté si sa déclaration est sincère.

(La suite au prochain numéro.)

Bernard de Menthon.

(fondateur des hospices du St-Bernard).

XII

« Nous avons assisté à une des scènes les plus étranges du monde, reprit le majordome. Il y avait dans la salle une espèce d'estrade élevée destinée probablement pour des musiciens ; mais dans ce moment l'orchestre manquait complètement ou du moins était invisible pour nous. Le bouffon y monta ou plutôt y grimpa avec des gestes si peu humains, qu'on aurait pu le prendre pour un singe. Durant quelques minutes il se promena sur l'estrade, prenant de temps à autre des poses propres à frapper l'imagination et à préparer l'effet des premières notes de la mélodie satanique dont il voulait nous régaler. Puis il s'arrêta tout-à-coup, épaula lentement l'instrument qu'il tenait à la main, contempla son archet et attaqua vivement la *Danse des Sorcières*. — A peine l'archet eût-il tiré des cordes frémissantes le premier membre de phrase de ce thème damné, qu'un instrument invisible et étrange continua la mélodie, continuée successivement par d'autres instruments invisibles et encore plus étranges, qui partaient de dessous l'estrade et de tous les coins de la salle.

« — Si vous n'avez pas d'autre chose à me raconter de votre bouffon que l'exécution de cette musique infernale, dit Bernard après un moment de silence, je finirai par croire que vous avez été victimes d'une farce diabolique habilement jouée pour impressionner votre imagination. Veuillez donc abrégier autant, que possible, la description de votre bacchanale et revenez à votre maître, le comte de Miolans ; il me tarde bien d'apprendre son sort. » — « A votre gré, monseigneur, continua le narrateur, je me conformerai à vos désirs avec d'autant plus de plaisir que j'aurais encore pour longtemps si je voulais vous raconter toutes les diableries dont nous avons été témoins dans cette nuit mémorable. Je ne sais pas jusqu'à quelle heure nous restâmes attachés, et je ne me souviens pas non plus de quelle manière on nous transporta à la pièce destinée à nous servir de dortoir, car j'avoue, à notre grande honte, que nous perdîmes connaissance,

et que les derniers incidents de ce sabbat nocturne ont complètement échappé à notre mémoire. »

« — Et le lendemain ? demanda Bernard avec impatience ?

« — Le lendemain, continua l'autre avec un soupir de soulagement, en nous réveillant bien tard, nous nous trouvâmes sur de mauvais grabats dans une grande salle voûtée et mal éclairée par des lucarnes étroites. C'était un cachot, nous étions prisonniers. Cette vérité ne tardapas à nous être révélée d'une manière irrécusable. Des pas retentissants s'approchèrent de la porte étroite et basse de notre réduit, nous entendîmes grincer les verroux, et un homme à figure sinistre et rébarbative entra dans notre cachot. Sans se donner le temps de nous souhaiter le bonjour, il nous intima l'ordre de le suivre pour entendre notre sort de la bouche du maître. En traversant de longs corridors tortueux et en montant plusieurs escaliers dérobés, nous rencontrâmes dans tous les étages des hommes armés jusqu'aux dents qui n'avaient nullement l'air d'être simplement les serviteurs d'un puissant baron. Leur caractère de brigands se trahissait dans chacun de leurs regards et de leurs gestes. La porte de la salle où se trouvait leur chef était gardée par deux hommes cuirassés.

On nous introduisit, et nous fûmes véritablement surpris de la richesse et de la somptuosité de cet appartement.

Le maître du château, le redoutable Procus, était assis sur un large fauteuil, devant une immense cheminée ; il ne se dérangea nullement et nous laissa quelques minutes dans la position pénible de pauvres condamnés qui s'attendent à leur jugement.

Enfin je m'enhardis et, faisant quelques pas en avant, je lui dis : « Monseigneur a daigné nous faire appeler, je présume que notre cher maître, le comte de Miolans, se dispose à quitter ce château, et qu'il ne tardera pas d'entrer pour prendre congé de son hôte hospitalier. » A ces mots, Procus se retourna brusquement, et nous toisant de la tête aux pieds, il dit avec un sourire malicieux : « Hospitalier ? certainement, vous avez raison de m'appeler ainsi, et j'espère bien que vous n'avez aucune raison de vous plaindre de la manière dont je vous ai reçus hier. Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas ; hier c'était jour de fête, aujourd'hui jour ouvrable, et il faut bien que chacun fasse son métier. Votre maître, mon excellent hôte, se plaît tellement dans mon château, qu'il a décidé d'y rester une quinzaine de jours, et pour me défrayer un peu des dépenses que j'ai faites pour lui, et que j'ai l'intention de faire encore en sa faveur, il m'a promis de me faire remettre un cadeau de vingt mille florins d'or, qu'il vous charge d'aller chercher dans son bon château de Miolans. » — La foudre tombant d'un ciel serein n'aurait pu faire plus d'effet sur moi que les paroles de cet homme pervers. Atterré et stupéfait, je restai quelques moments sans avoir la force de dire un seul mot. Enfin, voyant qu'il attendait une réponse de ma part, je lui dis d'une voix dont je cherchais à contenir l'indignation : « Je pense que monseigneur a voulu se permettre une plaisanterie avec son serviteur ? » — « Plaisanterie ? interrompit-il vivement ; non, de par tous les diables ! je ne plaisante jamais dans des cas de cette nature. C'est la stricte vérité que je vous dis. J'ai bien voulu appeler *cadeau* ce que je nommerai beaucoup mieux mon *tribut*. Je suis le seigneur de ces montagnes et de ces forêts, et j'ai hérité de mes ancêtres du droit de rançonner les étrangers qui tombent entre mes mains. N'en soyez pas tant surpris, l'hospitalité que j'accorde me coûte cher, et il faut bien que je vive. » — « Ne me serait-il pas permis de parler à notre maître afin que je puisse prendre ses ordres à cet égard ? lui dis-je d'une voix tremblante. — « C'est inutile, me répondit-il, ma parole pourra vous suffire. Partez, et si, dans quinze jours, la rançon n'est pas payée, je vous enverrai les oreilles de votre maître pour vous avertir de son sort. J'ai l'habitude d'immoler tous ceux qui se montrent par trop récalcitrants. »

(La fin au prochain numéro.)

F. N.

L. MONNET ; — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.